

AVIS DE CONCOURS

*Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche
organise en convention avec le Centre de Gestion du Calvados*

un concours sur titres avec épreuve d'Auxiliaire de Soins Territorial principal de 2^{ème} classe

Nombre de postes ouverts : 20

- ◆ 17 au titre de la spécialité «Aide-Soignant »
- ◆ 3 au titre de la spécialité «Aide Médico-Psychologique »

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

1° Pour la spécialité « aide-soignant » :

☞ aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique ;

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.

2° Pour la spécialité « aide médico-psychologique » :

☞ aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ;

Date de l'épreuve : à partir du 10 Octobre 2017

Lieu de l'épreuve : Saint-Lô

DOSSIER D'INSCRIPTION

Les retraits de dossier devront s'effectuer du **2 au 24 mai 2017**,

- soit sur demande écrite individuelle accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie au tarif 100g en vigueur et libellée aux nom et adresse du demandeur, adressée au Centre de Gestion de la Manche, 139 rue Guillaume Fouace – CS 12309 – 50009 SAINT LO, le cachet de la poste faisant foi.

- soit au siège du Centre de Gestion de la Manche.

- soit par préinscription sur le site www.cdg50.fr (rubrique en un clic / préinscription concours). Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception par le Centre de Gestion de la Manche, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

Aucune demande par mail, téléphone ou fax ne sera acceptée

Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de la Manche qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non conforme et rejeté.

Les dossiers d'inscription devront être retournés au Centre de Gestion de la Manche au plus tard **le 1er juin 2017** (le cachet de la poste faisant foi).

Tout courrier insuffisamment affranchi sera refusé.

Aucune modification dans le dossier ne pourra être enregistrée après la date de clôture des inscriptions.

Pour toute information complémentaire, en particulier sur les conditions pour concourir, vous pouvez contacter le service concours du Centre de Gestion de la Manche soit par courrier, mail ou téléphone.

CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE
139 rue Guillaume Fouace
CS 12309
50009 SAINT LO CEDEX
Heures d'ouverture des bureaux :
**du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h00**